



Communiqué de mise à disposition de documents

Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2026

Dépôt du Document d'enregistrement universel 2025

Gaumont annonce avoir déposé le 8 avril 2026 son Document d'enregistrement universel 2025 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document comprend notamment :

- le rapport financier annuel,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux.

Le Document d'enregistrement universel est tenu gratuitement à la disposition du public au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour toute personne en faisant la demande et peut également être consulté sur les sites internet de la société (<https://www.gaumont.com/fr/finance>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

*

* *